

COMMUNE DE LUCENS



PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA) Plan fixant les zones d'affectation

1 : 5'000

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 21 octobre 2013

Soumis à l'enquête publique
du 12 juillet 2012 au 10 août 2012 et
du 20 septembre 2013 au 21 octobre 2013

Le Syndic  La Secrétaire 

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 28 octobre 2013

Approuvé préalablement par le
Département compétent
Lausanne, le 30 JAN. 2014

Le Président  La Secrétaire 

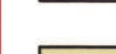
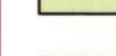
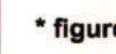
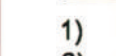
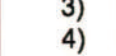
La Cheffe du Département
Service du développement territorial

Mis en vigueur le 14 JUL. 2015

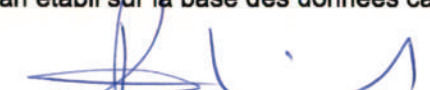
Moudon, le 5 novembre 2013

NICOD + PERRIN
INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES
Ch. Châteauesec 6 Rue du Temple 9
1510 Moudon 1530 Payerne
Tél. 021/7905 15 88 Tél. 026/662 41 11
Fax 021/7905 46 30 Fax 026/662 41 12

Plan n° 181654 37

-  Périmètre du PGA (territoire de Lucens avant fusion avec Oulens)
-  Périmètre du plan spécial du centre
-  Périmètre du plan fixant les limites des constructions
-  Zone du village A
-  Zone du village B
-  Zone du village C
-  Zone d'habitation collective
-  Zone de moyenne densité
-  Zone de villas
-  Zone d'utilité publique avec n° correspondant
-  Zone industrielle
-  Zone artisanale
-  Zone ferroviaire
-  Zone de verdure
-  Zone naturelle protégée
-  Zone agricole
-  Zone agricole protégée
-  Aire forestière
-  Aire forestière à prescriptions spéciales liées aux cours d'eau
-  Lisière forestière constatée par l'inspecteur des forêts le 8 juin 2006 ou 1er avril 2009
-  Autre lisière forestière figurée à titre indicatif
-  "Pré du Muret" - Zone résidentielle à développer par un plan de quartier
-  "La Boutaz" - Zone résidentielle à développer par un plan de quartier
-  "Vallon des Vaux" - Zone d'activités à développer par un plan de quartier
-  Zone occupée par un plan de quartier ** avec n° correspondant
-  Domaine public
-  Limite des constructions à la forêt
-  Inventaire des monuments et des sites avec n° correspondant *
-  Réserve naturelle avec n° correspondant *
-  Prairie et pâturage sec d'importance nationale et cantonale avec n° correspondant *
-  Région archéologique avec n° correspondant *
-  Zone agricole comprise dans le périmètre d'extension possible de pôle de développement selon le PDCom *
-  Secteur S de protection des eaux *
-  Zones S1 et S2 de protection des eaux *

- * figuré à titre indicatif
- ** Liste des plans de quartier et plans partiels d'affectation légalisés:
 - 1) Plan partiel d'affectation (PPA) "Champs de la Croix" approuvé le 24 mai 1985
 - 2) Plan partiel d'affectation (PPA) "En Bergère" approuvé le 26 janvier 1990
 - 3) Plan de quartier (PQ) "En Bergère" approuvé le 31 juillet 1991
 - 4) Plan d'affectation cantonal (PAC) "La Maladeire" approuvé le 13 mai 1995
 - 5) Plan de quartier (PQ) "Pré de la Couronne" approuvé le 8 mars 2006

Géodonnée © Etat de Vaud
Plan établi sur la base des données cadastrales du 4 novembre 2013 et authentifié par :

Pierre-André NICOD, ingénieur EPF-SIA et géomètre officiel

COMMUNE DE FOREL-SUR-LUCENS

COMMUNE DE LUCENS (Localité d'Oulens-sur-Lucens)

COMMUNE DE CREMIN

COMMUNE DE VILLENEUVE (FR)

COMMUNE DE VALBROYE

COMMUNE DE CURTILLES

COMMUNE DE BUSSY

COMMUNE DE MOUDON

COMMUNE DE CURTILLES